

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

De la Communauté de Communes
D'Isigny-Omaha Intercom

Séance du 01 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 01 juin, à 20h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer, sous la Présidence de Madame Anne BOISSEL.

DEL.2017-06-133

OBJET

DECLARATION D'INTERET
GENERAL DE LA
COOPERATIVE
ISIGNY-SAINTE-MER

Étaient présents : Isabelle PLOUGET (Aignerville), Patrick DESHAYES (Asnières-en-Bessin), Marie-Laure TOUCHAIS, (Balleroy-sur-Drome), Philippe LAUNAY (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Michel LEGER (Cahagnolles), Michel FAUVEL (Canchy), Chantal FAUDEMÉR (Cardonville), Nelly SURET (Cartigny l'Epinay), Denis MARIE (Castillon), Yves MAUDUIT (Castilly), Patrick THOMINES (Colleville-sur-Mer), Claude LEMONNIER (Colombières), Cédric POISSON (Cormolain), Philippe LE BOUCHER (Cricqueville-en-Bessin), Serge LEHIR (Crouay), Pierre LELOUTRE (Deux Jumeaux), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Christelle ANDRE (Englesqueville-la-Percée), Alain CORNIERE (Etreham), Alain GERVAIS (Formigny), Alain LEBIGRE (Foulognes), François LEMARIE (Géfosse-Fontenay), Jean-Paul MONTAGNE / Raymonde LEGRAND / Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Laurent KIES / Henri LECHIEN / Michel MAUDUIT/Agnès DUCHESNE / Aline ROGER (Isigny-sur-Mer), Gilbert LEBOURGEOIS (La Bazoque), Monique PICANT (La Folie), Guillaume BERTIER/ Hubert FURDYNA / Pascal MARIOTTI/Emmanuel BRIARD/ Céline DROUET / Brigitte MOTTIN (Le Molay-Littry), Sonia MALHERBE (Les Oubeaux),Roland TOSTAIN (Lison), Patrick DELAHAYE (Litteau), Benoît CHATEL (Longueville), Marguerite-Marie BINDAULT-LEMAITRE (Louvières), Jean-Noël GUIBET (Maisons), Pierre LEFEVRE (Mandeville-en-Bessin), René DEBAYEUX (Monfreville), Albert COURCHANT (Montfiquet), Bertrand MUS (Mosles), Jean FAUVEL (Neuilly-la Forêt) Guy RICHER (Noron-la-Poterie), Odile BENICOURT (Osmanville), Michel MARIETTE (Rubercy), Catherine CATHERINE (Sainte Honorine de Ducey), Jean VALLY (Sainte Honorine des Pertes), Philippe LAILLIER (Saint Laurent-sur-Mer), Joël LEPAGE, Bernard SEBIRE (Sainte Marguerite d'Elle), Rémy EUDES (Saint Marcouf du Rochy), Alain PASQUET (Saint Martin de Blagny), Sylvine BELLEMAIN / Fabien CHEREAU (Saint Paul du Vernay), Alain LEGRULEY (Saint Pierre du Mont), Rémi CAUVIN (Sallen), Anne BOISSEL (Saon), Pierre SEBERT (Saonnet),Benoît AIMABLE (Surrain), Frédéric RENAUD (Tour-en-Bessin), Michel CAMBRON (Tournières), Evelyne VAUTIER (Trévières),Alain DUMONT (Le Tronquay), Bernard PACARY (Trungy), Antoine de BELLAIGUE (Vierville-sur-Mer), Laurent MARIE (Vouilly).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert MONTAIGNE a donné pouvoir à Marie-Laure TOUCHAIS (Balleroy-sur-Drôme), Mireille DUFOUR a donné pouvoir à Evelyne VAUTIER (Trévières), Eric BARBANCHON a donné pouvoir à Henri LECHIEN (Isigny-sur-Mer), Patricia GADY-DUSQUESNE a donné pouvoir à Alain DUMONT (Le Tronquay), Michel GRANGER a donné pouvoir à Yves LECORDIER (Balleroy-sur-Drôme) : Non valable, Nathalie LEGOUPIL a donné pouvoir à Guillaume BERTIER (Le Molay-Littry), Bernard LENICE a donné pouvoir à Roland ANQUETIL (La Cambe)

Philippe PETGES suppléé par Franck BARDET (Saint Germain du Pert), Maryvonne ROSOUX a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNE (Grandcamp-Maisy).

Absents et absents excusés : Laurent AUBRY (Isigny-sur-Mer) Christian DECLOMESNIL (Planquery), Catherine GODARD (Le Molay-Littry), Pierre ANGER (Le Breuil-en-Bessin), Yves LECORDIER (Balleroy-sur-Drôme), Gilbert TORCHEUX (Russy).

La Coopérative Isigny Ste-Mère a sollicité la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom pour engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU d'Isigny-sur-Mer et d'Osmanville. Il s'agit d'une procédure dérogatoire d'urbanisme justifiée par un projet d'intérêt général.

Un élu demande si d'autres projets doivent être désignés d'intérêt général, Monsieur FAUVEL répond que cela dépend des projets des chefs d'entreprises du territoire.

Le projet de la coopérative est de construire une nouvelle tour de séchage. Cette réalisation permettrait de créer, en plus du développement de la Coopérative, une cinquantaine d'emplois sur le site. Il n'est pas possible pour la Coopérative d'attendre l'applicabilité du PLUi (janvier 2020). C'est pourquoi, elle sollicite la Communauté de Communes pour engager cette procédure d'urbanisme dérogatoire en parallèle du PLUi. Cette procédure nécessite que le projet d'intérêt général soit porté par la collectivité.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité déclare le projet de la coopérative Isigny-Sainte-Mer d'intérêt général.



*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :
Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le
Et de la publication l*